Envoyé en préfecture le 24/07/2026
Reçu en préfecture le 24/07/2026
Publié le
ID : 056-215601956-20260521-2026_DELIB43-DE

MAIRIE
De
LA ROCHE-BERNARD
(Morbihan)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° 43/2026

SEANCE DU JEUDI 21 MAI 2026 à 19H00

Date de convocation :	12 mai 2026	Conseillers en exercice :	14
Date d'affichage :	12 mai 2026	Conseillers présents :	11
		Conseillers votants :	13

L'an deux mil vingt-six, le vingt-et-un mai à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Maire

Etaient présents : Messieurs Bruno LE BORGNE, Franck PAULAY, Bertrand DOUCEY, Yves ANDRE, et Bruno MERIEN et Mesdames Lilia GHERBI, Virginie BLEUNVEN COSTE, Julie COLLOMBAT, Hélène PERRAUD, Nathalie TACHET et Victoire DENIGOT

Étaient absents : Messieurs Jérôme BOSSAY, Mikaël LEROUX (donne pouvoir à Bruno MERIEN) et Madame Laura LE PAGE (donne pouvoir à Victoire DENIGOT)

Monsieur Bertrand DOUCEY est désigné secrétaire de séance

Police pluri-communale : avenant n° 2 à la convention de mutualisation

Monsieur Le Maire expose :

Une convention de mutualisation de la police pluri-communale a été signée en 2019 avec les communes de Saint-Dolay et Nivillac

Dans son article 8 « les équipements », il est question d'un véhicule de service (clio) mis en commun pour les 3 communes.

Avec l'achat de leur véhicule Duster, les policiers municipaux utilisent très peu ce véhicule et la commune de La Roche-Bernard a émis le souhait de la racheter à Nivillac et Saint-Dolay pour permettre d'avoir un véhicule de service pour leurs agents qui en ont utilité.

La commune de La Roche-Bernard verserait :

- un tiers (1/3) du montant de la valeur Argus à la commune de Nivillac ;
- un tiers (1/3) du montant de la valeur Argus à la commune de Saint-Dolay.

Le dernier tiers correspondant à la part de la commune de La Roche-Bernard.

La valeur argus retenue pour le véhicule est 7 028 €

Le conseil municipal, à l'unanimité :

Envoyé en préfecture le 24/07/2026
Reçu en préfecture le 24/07/2026
Publié le
ID : 056-215601956-20260521-2026_DELIB43-DE

- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 à la convention de mutualisation de la police pluri-communale tel qu'annexée**
-
- **PRECISE que la commune de La Roche-Bernard versera 1/3 de la valeur du véhicule à la commune de Nivillac, soit 2 342.67 €**
-
- **PRECISE que la commune de La Roche-Bernard versera 1/3 de la valeur du véhicule à la commune de Saint-Dolay, soit 2 342.67 €**

Pour Extrait Certifié Conforme

Le Maire,

Bruno LE BORGNE

